



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
séance du vendredi 26 novembre 2010**

09-1	ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REDEVANCE – MISE EN PLACE
------	---

Nous sommes tout à fait d'accord pour l'institution de redevances sur les prestations d'assainissement non collectif.

Nous savons que les utilisateurs de fosses septiques apprécient les contrôles et surtout les conseils des agents communaux.

Les artisans ou les sociétés qui installent ce genre de matériel sont conscients de l'aide apportée par ces experts.

Tout le monde sait très bien qu'il est important, surtout au niveau environnemental, que l'on tende très rapidement vers la disparition des fosses avec pollution avérée.

Mais, dans la délibération, il y a quelque chose qui nous choque.

Dans le cadre de la réunion de la Commission – Santé – Environnement - Développement durable et Mise en valeur du paysage urbain, on nous a fait parvenir un tableau équivalent à celui qui se trouve dans la délibération du conseil aujourd'hui.

Bien évidemment les montants des prestations avaient été définis par le service compétent, le SPANC.

Par la suite, on nous a informé qu'il ne fallait pas en tenir compte car il y allait avoir des modifications. Cela n'était pas choquant et on s'attendait à ce que quelques montants évoluent après un dernier affinement de la part des spécialistes du SPANC.

Hors, aujourd'hui on constate une augmentation quasi générale de 50% voir 71% du montant des prestations.

Exemples : Des contrôles passent de 200 à 300 € ou de 225 à 350 €.

Seuls les diagnostics et les contrôles de bon fonctionnement n'ont pratiquement pas bougés.

En temps normal, cela aurait pu nous paraître assez étonnant et nous aurions simplement demandé le pourquoi de telles évolutions.

Mais, connaissant la volonté affichée plus loin de privatiser ce secteur en l'offrant à Veolia, nous trouvons le procédé purement scandaleux. Nous trouvons choquant que vous cherchiez à rendre la mariée plus belle sur le dos des administrés.

Aussi, nous ne voterons la délibération qu'à la condition que vous reveniez aux tarifs définis par le SPANC.